

*L'ajournement*

A Langley, en Colombie-Britannique, les percepteurs d'impôt ont saisi \$37 dans le compte en banque d'un garçonnet de 11 ans parce que ses parents n'avaient pas réussi à payer à Revenu Canada la somme qui leur était réclamée. Le père du jeune garçon a souffert d'une dépression nerveuse à la suite du harcèlement dont il a été victime. Qui fait preuve de sottise dans cette affaire, monsieur le Président?

• (1815)

En 1982, William Rowe, un avocat de Saint-Jean, était chargé de présenter un rapport sur les méthodes de harcèlement des agents du fisc de Terre-Neuve que l'on accusait d'obliger les pêcheurs à vendre leur maison pour payer leur impôt et de menacer de saisir le salaire des travailleurs des conserveries. Rowe a recommandé que Revenu Canada humanise ses méthodes. Il a fait remarquer que les pouvoirs de perquisition et d'enquête du ministère empiétaient peut-être sur la charte des droits. Il a demandé que l'on crée un groupe de travail spécialement chargé d'enquêter sur ces allégations. Le rapport Rowe n'a pas été publié et ses recommandations n'ont pas été suivies. Dans le cas contraire, la controverse actuelle aurait pu être évitée. A qui faut-il reprocher de manquer de discernement, monsieur le Président?

L'édition de 1983 de *Inside Taxation*, une publication de Revenu Canada, mentionne que le ministère doit veiller à ce que le public demeure convaincu de l'intégrité du régime fiscal en administrant la législation fiscale et connexe de façon équitable, uniforme et courtoise. Parlez-en à certaines personnes qui sont allées dernièrement dans les bureaux de Revenu Canada à propos d'affaires fiscales. Il y est dit également qu'un système d'auto-cotisation ne peut fonctionner qu'à la condition que les contribuables se conforment rapidement à la loi.

La division de l'impôt de Revenu Canada reconnaît combien il est important que le public demeure convaincu de l'intégrité et de l'impartialité de ce système. Que fait le ministre pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard? Il administre la loi avec la plus grande rigueur. C'est ainsi qu'une multitude de contribuables irrités estiment que le ministère agit au mépris de toute justice et de toute honnêteté. Il préfère l'agressivité et l'affrontement au dialogue et à la négociation pour résoudre les problèmes. Le ministre fait la sourde oreille aux critiques dont son ministère fait l'objet. Nous le voyons agir ainsi depuis six mois. N'est-ce pas plutôt lui qui est stupide, monsieur le Président? Je vous le demande moi, qui est le niais dans cette affaire?

Après avoir défendu pendant six mois les méthodes autoritaires de son sous-ministre, le ministre en a ensuite fait un bouc émissaire; qui est stupide? Quand l'opposition a réclamé une enquête parlementaire complète sur Revenu Canada, le ministre a dépensé 1.5 million pour faire faire par M. Farlinger une étude interne, pas une enquête publique. Le ministre s'imagine que c'est en voilant l'activité de son ministère qu'il va apaiser le mécontentement public. C'est une façon comme une autre de laisser pourrir les problèmes. Je le répète, à qui peut-on reprocher de manquer de discernement?

Soit dit en passant, 80 p. 100 de mes électeurs qui ont répondu au questionnaire de mon bulletin du printemps se sont prononcés en faveur de l'enquête publique complète que nous réclamions. Nous avons créé un groupe de travail et nous avons écouté la population. En beaucoup moins de temps et pour

beaucoup moins cher que M. Farlinger, nous avons présenté 76 recommandations pour rendre le fisc plus équitable, moins cachottier et plus efficace. Notre groupe de travail s'est porté à l'attaque d'une injustice sur laquelle le gouvernement semble fermer les yeux. Chose encore plus renversante M. Turner, qui aspire à diriger le parti libéral, est d'accord avec la totalité du rapport du groupe de travail progressiste conservateur. N'est-ce pas lui qui ne se comporte pas intelligemment?

L'affaire Royal Victoria, c'est un exemple type de la façon de procéder de Revenu Canada dont tant de Canadiens ont ras le bol. Pourquoi est-ce que le ministre n'intervient pas dans cette affaire, comme il l'a fait dans celle de l'Orchestre symphonique de Toronto, pour casser la décision de son sieur Robert Young? Pourquoi est-ce qu'il n'encourage pas les collectes dans le secteur privé? Qu'est-ce qu'il a contre l'argent privé, à une époque où nous dépensons des milliards de dollars pour l'assurance-maladie. Je sais que le gouvernement ne veut pas en entendre parler, parce qu'il aime mettre la main sur tous les secteurs de l'économie et de la société. C'est le contrôle étatique. Pourtant ce serait magnifique, et c'est si simple.

Le ministre dirige également la Douane et l'Accise. Le député de Provencher (M. Epp) a signalé à la Chambre aujourd'hui le cas de l'équipe américaine de hockey venue au Canada, et qui a échangé ses insignes. Et la douane leur a réclamé \$72 de droits. Ils étaient venus jouer au hockey avec des Canadiens, et le gouvernement nous rend ridicules aux yeux de notre principal partenaire commercial.

Après ce que je viens de raconter, peu m'importe que le ministre m'ait traité de stupide. De sa part, ce n'est pas vraiment offensant. Par contre, mes commettants ont droit à un meilleur traitement de la part de son ministère et du gouvernement. J'espère que Revenu Canada va s'éveiller au plus vite.

**M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de faire assaut d'arguments avec le député, pour savoir qui est intelligent et qui est bête. Je ne pense pas que cela ait rapport avec ce dont nous parlons aujourd'hui, ni avec la question qu'il a posée le 14 mai 1984.

• (1820)

Je réponds à la question posée ce jour-là par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) au sujet de la campagne de souscription de l'hôpital Royal Victoria, à Barrie, et du refus du ministère d'accorder des déductions aux fins de l'impôt pour les dons de \$500 faits par des contribuables en échange d'une reproduction d'une gravure de Ken Danby, artiste canadien. Le député semble avoir l'impression que le ministère n'aime pas que les hôpitaux lancent des campagnes de souscription, ce qui n'est pas le cas.

Quant à l'affaire de l'hôpital Royal Victoria, à Barrie, je dois signaler que les dispositions sur la confidentialité dans la loi de l'impôt sur le revenu empêchent le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) de parler des rapports du ministère avec cette organisation. D'une façon générale, toutefois, le gouvernement encourage fortement les organismes de charité canadiens à recueillir des fonds. Le député en conviendra, j'en suis sûr. Néanmoins, le ministère du Revenu national, division de l'Impôt, doit appliquer la loi en vigueur à cet égard.